

# — LE GRAND GENÈVE : CONVERGENCES POSSIBLES DES ESPACES D'AGGLOMÉRATION

Marcellin Barthassat, Architecte  
et urbaniste (SIA, FAS, FSU)  
quatre architecture territoire  
(anciennement ar-ter)

Courriel :  
Marcellin.barthassat@quatre.ch

## RÉSUMÉ

La croissance des villes sur l'ensemble des territoires, naturels, agricoles et urbains, modifie considérablement la planification, l'affectation et la gestion du territoire. Une situation qui n'échappe pas à des formes de spéculation et qui entraîne une forte augmentation des inégalités urbaines et sociales. Dans cette pensée du « tout économique », il est pour le moins difficile et complexe de s'accorder sur une juste répartition des ressources, des biens et des services. Cela appelle à des changements profonds, peut-être à « imaginer des villes moins denses dans un siècle, devenues des sortes de damiers, avec des aires re-naturées et d'autres construites » Bourg (2018, p. 13). Dans un contexte de crise climatique et sociale qui impact l'échelle d'agglomération du Grand Genève, l'expérience du « Plan paysage » (2007-2012) propose une inversion de paradigme. Une manière de se projeter et de vivre la *ville-paysage*, où l'espace rural et urbain installerait une continuité d'échelle humaine et durable par nécessité !

## MOTS-CLÉS

Paysage, territoire, frange, inégalité, maillage, inversion.

## ABSTRACT

The growth of cities on all territories, natural, agricultural and urban, considerably

modifies the planning, allocation and management of the territory. A situation that does not escape forms of speculation and that leads to a sharp increase in urban and social inequalities. In this thinking of the «all economic», it is at the very least difficult and complex to agree on a fair distribution of resources, goods and services. This calls for profound changes, perhaps to «imagine less dense cities in a century, which will become a kind of checkerboard, with re-natured areas and others built» Bourg (2018). In the context of the Greater Geneva cross-border conurbation, the experience of the «Landscape Plan» (2007-2012) proposes a paradigm shift. A way of projecting oneself and living the landscape city, where rural and urban space offers a continuity of human scale and sustainable by necessity!

## KEYWORDS

Landscape, territory, borderline, inequality, meshing, inversion.

—

## — INTRODUCTION

*Il y a une sorte de réciprocité entre la capacité de faire des projets et la capacité de se donner une mémoire.*

*Paul Ricoeur*

Depuis le débordement des anciennes limites fortifiées, les villes n'ont cessé de poser le paradigme de leur extension, thème aujourd'hui couramment débattu comme phénomène de croissance urbaine. Bien que leur histoire remonte à quelques millénaires - depuis la ville antique et mésopotamienne, à celle des lumières, puis à la ville moderne et post-libérale (Benevolo, 2000) - la question récurrente de leurs limites a mis à l'épreuve la propriété des sols, l'habitat des populations, les ressources naturelles et aujourd'hui notre impact sur le climat, l'environnement naturel et construit. Car la ville est devenue « métropolitaine », c'est à dire territoriale, notamment au moyen de l'extension extraordinaire des modes de déplacements et de communications. Les villes sont en passe d'accueillir les deux tiers des populations et les phénomènes de migrations sous toutes ses formes ; ces mouvements interpellent les métiers engagés dans la fabrique de l'espace. Dans cette modernité pour le moins tendue, la définition et la perception du paysage peuvent-elles offrir alors une « *compréhension globale des phénomènes ressaisis* », telle une pensée-paysage (Collot, 2011) réunissant des convergences possibles ?



**Figure 1** : Vue du Jura sur le bassin franco-genevois (croquis M. Barthassat)

L'espace du Grand Genève s'y est prêté, du moins en partie depuis 2007, lors de son premier projet d'agglomération. Ce vaste territoire, au-delà de ses frontières politiques, comporte les reliefs continus de la chaîne du Jura, des Préalpes et de l'Arc Alpin, d'un lac et de deux grands cours d'eau. Au cœur de cette agglomération, l'omniprésence du Léman, du Rhône et de l'Arve ont produit un système radioconcentrique qui a passablement conditionné les infrastructures urbaines. Celles-ci organisent un bassin de vie de plus d'un million d'habitants et de 500'000 emplois. Les surfaces naturelles et agricoles, qui constituent plus des deux tiers d'une superficie de 2'500 km<sup>2</sup>, se sont confrontées aux limites urbaines. Distinguée par le Grand prix de l'urbanisme européen en 2010, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois représente ainsi une première étape significative dans la recherche de nouveaux équilibres. Mais le processus fut aussi marqué par une grande complexité et des difficultés - législations et outils d'aménagement différents d'une région l'autre - où se pose la question d'une gouvernance transfrontalière, à l'instar de la situation bâloise où converge les frontières suisse, française et allemande. À cela s'ajoute notre empreinte écologique mettant nos modèles de modernité en crise, des croissances inégales, hybrides qui entraîne d'importantes inégalités et des tensions sociales (Secchi, 2011). Notre condition contemporaine est confrontée au renouvellement des ressources, à la sauvegarde de la biodiversité, à la gestion durable de la mobilité, ainsi qu'aux grandes migrations des populations des régions pauvres aux métropoles où se concentrent les richesses. Tout cela hypothèque aujourd'hui lourdement la nature des sociétés urbaines. Des inquiétudes qui rejoignent la question mille fois posée, sur la finitude de nos territoires : « *ne plus se placer au-dessus ou au centre, mais dedans et avec* » (Clément, p. 69).

Le processus évolutif des villes par l'urbanisation extensive, voire la déconstruction des modèles traditionnels, ne cesse d'être débattu. Les phénomènes de croissance urbaine, mais aussi de décroissance, dans les régions laissées pour compte (déprise économique), rendent nos réponses, certes complexes, mais fragmentées ou partielles. La difficulté réside dans l'appréhension d'une totalité plus territoriale que la classique recherche de la ville idéale, celle-ci n'existant plus. Notre réalité est faite de polarités (villes polycentriques) plus ou moins connectées entre elles, de discontinuités, d'espaces de plus en plus privatisés ou sécurisés, constitutifs d'une « ville franchisée » (Mangin, 2004). En cela, l'analyse recoupe le phénomène d'hyperville (Corboz, 1997). Elle laisse ouverte la question des modèles ayant marqué l'histoire urbaine du XXe siècle<sup>1</sup>.

---

**1** André Corboz identifie quatre grandes phases d'urbanisme au XXe siècle (modèles) : 1. « La ville hors de la ville existante » (Cerdà pour Barcelone, 1859) et l'idée de « ville-linéaire » fondée sur le transport public (Soria y Mata). 2. « La phase des CIAM et sa Charte d'Athènes (1933), « l'urbanisme contre la ville historique ». 3. Le postmodernisme en réaction avec « l'architecture de la

*Dans le vide lexical qui caractérise aujourd'hui les établissements humains de très grandes dimensions en Occident, le terme d'hyperville aurait l'avantage de ne pas préjuger de la densité - contrairement à « ville extensive » ou « ville diffuse » - et de ne pas s'opposer aux villes « historiques », puisque celles-ci sont elles-mêmes des constituants de l'hyperville (Corboz, 1997, p. 7-8).*

Aujourd'hui la réalité des interrelations, entre des entités géographiques contrastées et présentes dans un vaste et même territoire, oblige à un changement d'échelle, mais aussi de paradigme car dans cette « ville diffuse » ou en tâche d'huile, où campagne et urbanisation s'enchevêtrent, cela constitue une sorte de « peau de léopard » discontinue et non hiérarchisée. Dès lors, l'archipel des zones urbanisées a multiplié la question des franges - c'est à dire des limites - à l'ensemble des sols anthropisés, impactant également les espaces naturels et agricoles.



**Figure 2** : Franges urbaines, et limites en bordure de l'Arve (photographie M. Barthassat)

---

ville » (Rossi, 1966). 4. Notre contemporanéité, caractérisée par « la ville coextensive au territoire », un concept traversé par de multiples théories faisant débat. Corboz précise que les pratiques actuelles s'inspirent, de manière plus ou moins critique, des trois premiers courants, compte tenu de la complexité et de l'incertitude ambiante. Les précautions et les nuances, qu'il nous propose dans sa définition du concept d'hyperville, nécessitent d'évaluer notre situation, en sachant que les hésitations sont grandes entre ces différents modèles.

## — DU CŒUR D'AGGLOMÉRATION À L'ESPACE RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN

L'idée d'un aménagement régional transfrontalier était déjà naissante lors de l'élaboration du Plan directeur cantonal 2001-2015 sous l'ère « Moutinot ». Le Comité régional franco-genevois, créé en 1973, définissait les enjeux stratégiques de coopération transfrontalière pour un développement et une protection des ressources notamment autour des grands thèmes territoriaux relatifs aux infrastructures de mobilité, au logement, à la répartition des emplois, à l'avenir du CERN et celui de l'aéroport, à l'agriculture, à la formation et la santé. Dès la fin des années 1990 le Conseil d'État élaborait un ambitieux programme de renaturation des cours d'eau impliquant des connexions transfrontalières. Initiative pleine de signification : on commence par l'eau ! Élaboré en dix grands territoires, représentant 212 communes, deux départements français et deux pays, la démarche s'est dotée d'une Charte d'engagement (politiques publiques) et d'une dynamique territoriale (dimension spatiale) qui vont contribuer fortement à relancer une nouvelle culture commune transfrontalière. Ainsi, le projet soutient l'idée d'apporter une réponse à la volonté de donner vie à une agglomération franco-suisse, soucieuse des solidarités qui unissent le canton de Genève, le district de Nyon (Vaud) et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie (Région Rhône-Alpes). Dans cette dynamique de projet territorial, élus et société civile ont identifié des enjeux ambitieux afin d'intégrer urbanisation, mobilité, logement, économie, formation, environnement, agriculture, santé, politique sociale et culturelle autour d'un « schéma d'agglomération » qui concerne plus de 80'000 travailleurs transfrontaliers et près de 950'000 habitants, pour mettre en place les bases d'un développement équilibré, visant à accueillir 350'000 habitants et 150'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2035.

L'affirmation d'une métropole compacte, multipolaire et verte donne au concept d'aménagement du Grand Genève une signification en contre-point d'un urbanisme du laisser-faire ou de solutions par défaut. Cette « autre Genève », située au-delà de la deuxième couronne péri-urbaine, traduit la séparation logement / emplois, produisant quotidiennement plus de 620'000 véhicules aux passages frontaliers. Loin d'une « ville à courte distance », et malgré la toute proche mise en service du Léman Express, l'espace régional métropolitain se doit de redéployer une nouvelle et importante offre de transports publics. Ceux-ci pouvant donner des possibilités de transformation et de restructuration des axes routiers, en « espaces rues ». Sur les espaces ouverts, la première génération du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (2007-2010) s'est penchée particulièrement sur des situations enclavées, saturées, hésitantes, et à fortes convoitises. Dans les plis et les replis de l'onde-

lation du relief franco-genevois, certains cours d’eaux traversent des secteurs très urbanisés (Versoix, Nant d’Avril, Arve et affluents). Ces rivières ont de fait questionné la concentration du bâti situé en rives, et nécessité une redéfinition des limites. D’autres situations présentaient des points de tensions avec des extensions urbaines comme de grandes enclaves de surfaces agricoles (Cœur Vert au nord de l’aéroport, Bois des Rosse à l’est d’Annemasse, ou plusieurs pénétrantes de verdure (Rhône, Grand-Esserts, Vallon de l’Arve, l’Aire, Pinchat). La démarche « paysage » a mis en évidence des éléments contradictoires qui ont ouvert une vaste réflexion et un débat sur le statut de ces espaces verts.



**Figure 3** : La plaine des Rocailles / Arve, entre Bonneville et Annemasse (photographie M. Barthassat)

## — PRÉMICES POUR UN DESS(E)IN D’AGGLOMÉRATION

La démarche affirme vouloir représenter l’espace ouvert « d’une agglomération compacte multipolaire et verte ». À l’échelle territoriale, l’hypothèse tente de dépasser les contraintes d’un système en étoile - donné par le relief et l’hydrographie du Lac Léman, du Rhône et de l’Arve - au profit d’un système de centralités urbaines (ville, bourg et village), plus ou moins ordonné par

une combinaison du réseau viaire tangentiel et radioconcentrique. Pour répondre à la capacité d'accueil emplois / logements, le choix s'est posé entre une croissance en tâche d'huile ou la fabrication d'un urbanisme compact, polycentrique ménageant les surfaces agricoles utiles (SAU) et les espaces naturels. Cette construction régionale s'est confrontée aux différentes législations et gouvernances entre Suisse et France, à une mise en œuvre complexe, à des planifications habituées à une culture de l'urbanisme par tâches (zoning), en distinguant les grandes fonctionnalités : habiter, travailler, se recréer et circuler. Le projet de paysage a d'entrée posé l'idée d'une « inversion » de paradigme (Gogato Lanza, 2003, 2005), s'attachant plus particulièrement au traitement des franges urbaines, au déploiement d'un maillage vert ou à une connectivité et une perméabilité générée par les espaces publics<sup>2</sup>.

Sans doute, les deux premières générations du projet du Grand Genève (2008 et 2012) ont représenté des moments forts dans l'exploration des modèles et hypothèses de projets, et dans l'élaboration d'un « plan guide » à grande échelle. C'est sur un constat critique, que le Plan paysage s'élabore en 2007, dès la naissance du projet d'agglomération. Les nouvelles sensibilités, au sein de l'administration d'État, ont convergé ainsi à un moment clé<sup>3</sup>, nées des programmes et des projets de renaturation des cours d'eau et de l'apport de la recherche à l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG). En effet, la contribution académique de la filière architecture et paysage de l'IAUG dispensait un enseignement où l'exploration des espaces ouverts en milieu rural compris comme en milieux urbains, était travaillé de manière dynamique<sup>4</sup>. Dans ce cadre, le dépassement de la « ville diffuse ou dispersée », posant la question du traitement de la limite des franges urbaines, abordait

---

**2** Cogato Lanza, E. (2005). *Le territoire inversé*, in Versteegh, P. (Dir.). Méandres. Penser le paysage urbain, (p. 117-139). Lausanne : PPUR et Maurice Braillard et ses urbanistes. Puissance visionnaire et stratégie de gestion urbaine (Genève 1929-1936) éditions Slatkine, Genève, 2003

**3** Le « plan paysage » est né en 2007, lors d'une réunion à Reignier en Haute-Savoie rassemblant des acteurs suisses et français impliqués dans le projet d'agglomération et tournant principalement autour de l'urbanisme, de la mobilité et de de l'économie. La Confédération ne prévoyait pas la nécessité d'un volet spécifiquement paysage. La contribution sur l'environnement fût développée entre 2007 et 2012 et admise comme l'une des trois composantes (trilogie) du Grand Genève.

**4** Entre 1999 et 2007, au sein de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG), « se déroule une expérience pédagogique rare qui franchit les limites disciplinaires entre architecture et paysage, allie arts du projet aux sciences de l'homme et de la nature et ancre un enseignement dans son territoire » (Mounir Ayoub et Vanessa Lacaille / Espazium et TRACES N° 23-24 / 2017), sous la direction de Michel Corajoud, Georges Descombes et Alain Léveillé. La métaphore de « nouvelle monumentalité » sous-entend de considérer le fond territorial comme monumentalité possible - comme socle et matrice - de la ville contemporaine. Voir également le propos de Michel Corajoud, qui considère le paysage comme expérience pour construire la ville : « Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », (p. 85-89), éditions Actes Sud/ENSP, 2010.



le paradigme inachevé du rapport ville / campagne, thèmes développés entre autres dans la filière de l'IAUG entre 2001 et 2006.



**Figure 4** : Le cœur d'agglomération entre Jura et Salève, au point occidental du Léman (croquis M. Barthassat)

Entre le naturel et le construit, il faut remonter à la fin du XVIIIe et la deuxième moitié du XIXe siècle pour trouver les prémices de la situation urbaine du Bassin Genevois. Les premiers jalons se caractérisent dans la période des Lumières, par les opérations du « Plan Micheli-du-Crest » (1730), de la Corraterie, Beauregard ou l'invention de Carouge, puis par l'extension avec la ceinture Fazyste (1849-95), du Plan régional de 1936 de Bodmer et Braillard, des plans directeurs successifs (Léveillé, 2003) et aujourd'hui du projet d'agglomération transfrontalier. Cette évolution de la ville coextensive, qui constitue le cœur d'agglomération, est parfois évoquée comme une « école » de Genève. Pour le Plan paysage la référence du plan de 1936 a retenu particulièrement notre intérêt. Une période de poussées sociales qui a favorisé la mise en place d'une culture de l'urbanisme en mettant au centre la question de l'espace public rural et urbain. Entre 1933 et 1936 Maurice Braillard, alors architecte chef du Département des travaux publics, élabore avec Alfred Bodmer, Arnold Hoechel et Hans Bernoulli, un plan de zones du canton dit aussi Plan directeur régional<sup>5</sup>. Ce plan prend la forme d'un

**5** Premier Plan de zone de 1936 : Alain Léveillé (1896 – 2001) Projets d'urbanisme pour Genève, éditions Georg, 2003, et Elena Cogato Lanza, Maurice Braillard et ses urbanistes, « Puissance visionnaire et stratégies de gestion urbaine » (Genève 1929 – 1936), édition Slatkine, 2003.

double maillage orthogonal (concept de ville dans un parc) qui deviendrait la structure d'une ville immergée dans la verdure. Cet « héritage » a contribué significativement au choix genevois de 1952, pour établir une claire distinction entre les espaces naturels et agricoles des zones à bâtir. Le caractère urbain relativement compact, et l'existence d'une belle campagne sur territoire genevois, expliquent sans doute cette décision. Malgré cela, quarante ans après, ces mesures n'ont pas suffi à empêcher des effets d'une conurbation au-delà de la grande couronne urbaine d'agglomération. C'est donc un ensemble de facteurs et d'expériences qui ont contribué significativement à une culture de projet naissante à l'échelle régionale, en particulier l'hypothèse d'une charpente et d'un maillage paysager pour superposer les deux volets de l'urbanisme et de la mobilité dès l'origine du projet d'agglomération.

## — FÉDÉRER DIX GRANDS TERRITOIRES

L'élaboration du Plan paysage (2007) s'est dessinée dans un contexte favorable, s'intéressant plus particulièrement à la requalification du péri-urbain. Très vite la démarche a identifié des portions de territoire à forte mutation, plus particulièrement sur les piémonts des reliefs de la cuvette franco-genevoise, au risque de grandes coupures ou d'enclavements des composantes du Grand paysage (concept de charpente paysagère). Le projet s'est confronté aux notions de surfaces, de morphologie, de réseaux et de maillage. Plus d'une trentaine de « points de tensions et de contradictions » ont été identifiés par un état des lieux diagnostic, créant ainsi les premières conditions d'investigation pour un projet territorial réunissant la discipline du paysage à celles de l'urbanisme et de la mobilité (Plan guide 2010 du Grand Genève). Ce croisement des regards a modifié, et modifie encore bien heureusement, nos modes de pensée.

Les configurations lacustre et alpine donnent une dimension exceptionnelle aux différents lieux de vie, caractérisés par les reliefs du massif du Mont-Blanc, du lac Léman, du Rhône et de l'Arve, ainsi que leurs affluents. Les espaces naturels et agricoles représentent plus des deux tiers du territoire de l'agglomération. De fait le cœur d'agglomération s'étend au-delà de Genève, dans un continuum urbanisé qui englobe les communes suburbaines de Ferney, Gex, Saint Genis-Pouilly, Saint-Julien et Annemasse. Sur les piémonts du Jura et du Salève, la dispersion ou le mitage (conurbation) de cet « autre Genève » se caractérise principalement par un étalement urbain de faible densité (zones pavillonnaires), avec des lotissements entiers éloignés ou déconnectés des transports publics. Le développement non-maîtrisé de l'urbanisation (impact sur la mobilité et l'environnement) engendre des déséquilibres et des inégalités socio-économiques (emplois, logements, équipement publics, santé

publique) et spatiales. Ces facteurs vont impliquer de profonds changements de philosophie, de pratique de projet dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité, de l'agriculture, de la nature et de l'environnement (Bourg, 2018). Cette réalité « d'une ville territoriale » n'est évidemment pas celle dessinée en 1936 par Alfred Bodmer et Maurice Braillard. En revisitant leur concept de « trame verte orthogonale », les acteurs du projet de paysage (2007 et 2010) ont affirmé une volonté de s'inscrire dans une continuité, en offrant une réponse par le paysage-territoire au constat d'hyperville (Corboz, 1997), qualifié de suburbanisme (Marot, 1995) ou encore d'entre-ville (Sieverts, 1999). D'une certaine façon, le dessin/dessein du paysage devenait ainsi l'armature d'un vaste espace public ambitionnant les territoires de la campagne comme nouvelle « monumentalité » de la ville.

## — IMPLICATIONS SOCIÉTALES

À l'origine du projet d'agglomération, il s'agissait d'initier la démarche sur le paysage, sur des territoires d'espaces ouverts (nature, agriculture et espaces publics urbains). Fondé sur les grandes composantes territoriales - relief, hydrographie, végétal, réseau viaire, parcellaire et bâti - le Plan paysage a notamment pris appui sur deux piliers fonctionnels que sont les corridors biologiques et l'agriculture régionale. La démarche se structure autour de trois constats, invitant à une réflexion plus vaste :

- Climat et biogéographie : la crise environnementale confirme que nous sommes dans un déséquilibre environnemental mondialisé et non seulement économique. Cela implique un changement de paradigme et de vision dans le rapport ville/nature.
- Espace et société : les inégalités sociales augmentent et découlent de situations économiques, auxquelles s'ajoutent les inégalités spatiales. Le « vivre ensemble », dans les grandes concentrations des villes, implique un renouveau de la pensée urbaine, en l'occurrence sur l'espace public.
- Mobilité et temps : l'accélération des rythmes et des flux engendre à la fois une saturation sur les infrastructures, laquelle hypothèque la question des espaces publics urbains. De plus, les populations n'ont pas toutes les mêmes moyens ou capacités à se déplacer.

Le premier constat conduit à se pencher en profondeur sur le relief, l'hydrographie et le végétal, qui constituent la base du projet de territoire-paysage. Ce dernier pourrait devenir l'un des éléments structurant du développement urbain, tel un maillage d'espaces verts (Corajoud, 2010).

Le second constat, certes plus politique, nous rappelle que l'espace n'est pas une chose neutre, et que les rapports qualitatifs entre espaces bâtis et espaces ouverts devraient être indissociables de la densité urbaine, où doivent coexister les différences (Younès, 2011). Enfin le troisième constat implique de mettre au centre le droit à la mobilité, comme condition de la métropole, en donnant une priorité aux transports publics, aux voies vertes et aux modes de déplacement doux dans les espaces publics (Offner, 2013).



**Figure 5** : Cumulation des fonctionnalités autour de l'axe Genève, Meyrin et Saint Genis-Pouilly (photographie S. Dondicol)

Ces éléments d'analyse impliquent une appréhension plus sociologique du projet. D'une part, la proximité et l'interpénétration des activités rurales et urbaines, en raison d'une forte proportion d'habitants résidants dans ou en périphérie des villes. Et d'autre part, l'érosion et l'éclatement de classes sociales touchant la souche familiale. Aussi, l'évolution des modes de vie (atomisation des personnes) marginalise de nombreux habitants avec leurs lots de problèmes sociaux ou d'intégration. La société urbaine laisse les collectivités locales dans de lourdes difficultés, avec un certain délitement, par manque de moyens. Celles-ci ne tiennent que par une dépendance à une attractivité économique - conditionnée par une concurrence effrénée - en les mettant dans des situations de plus en plus fragiles. Ainsi, le rapport ville/campagne se dissout par l'effet

d'une sorte de nivellement technique et par une multiplication de « non-lieux » dépourvus de toute histoire (Sieverts, 1999).

*« Les diagnostics de l'époque contemporaine, qui affirment l'existence d'une seconde modernité, ne sont pas les seuls à considérer cette évolution comme irréversible, même si personne ne semble aujourd'hui en mesure de prédire la forme concrète de son organisation sociale ou de son espace. » (Sieverts, 1999, p. 175).*

Pour le Grand Genève, les « effets frontières » sont représentés par un urbanisme évidemment diffus, des fluctuations d'économie territoriale inégales, une répartition des logements / emplois déséquilibrée et une organisation des infrastructures de mobilité insuffisante. Il fallait alors non seulement un recadrage ambitieux des territoires entre eux, mais insuffler l'idée d'une transformation positive. Un aménagement du territoire à une échelle trans-frontalière capable de servir de guide, « *comme le feraient des balises placées à l'horizon* » pour paraphraser Thomas Sieverts.

Lorsqu'en 2008 le premier projet d'agglomération fut déposé, la volonté de sa direction consistait à tester l'hypothèse d'une région franco-suisse, par une approche à plusieurs échelles. Neuf grands espaces régionaux ont été identifiés sur lesquels, durant presque deux ans, trente équipes de projets interdisciplinaires ont été mobilisés. Celles-ci ont élaboré des « Plans d'aménagements coordonnés de l'agglomération » (PACA), sur huit grands secteurs. En 2010, les 30 projets furent synthétisés et assemblés dans un « Plan guide », conduisant à des hypothèses novatrices autour des grandes centralités urbaines<sup>6</sup>. Cette synergie a entraîné le Canton de Genève à sortir de ses propres frontières pour dessiner alors son Plan directeur jusqu'à Annemasse, Ferney-Voltaire, Saint-Genis et Saint Julien. Ces villes sont effectivement liées organiquement, et constituent le continuum du cœur de l'agglomération.

---

**6** La dynamique engagée a été couronnée en 2010 par le Grand Prix Européen de l'Urbanisme. Bilan par Richard Quincerot, Michèle Tranda-Pittion, Christoph Loetscher *Genève Agglo 2030, un projet pour dépasser les frontières*, (dir) Nicole Surchat Vial, Frédéric Bessat, Pascal Roulet chefs du projet d'agglomération, (2010), éditions Parenthèses, Marseille.



**Figure 6** : Vue du Salève ; le Grand Genève et le bassin lémanique (photographie N. Tixier)

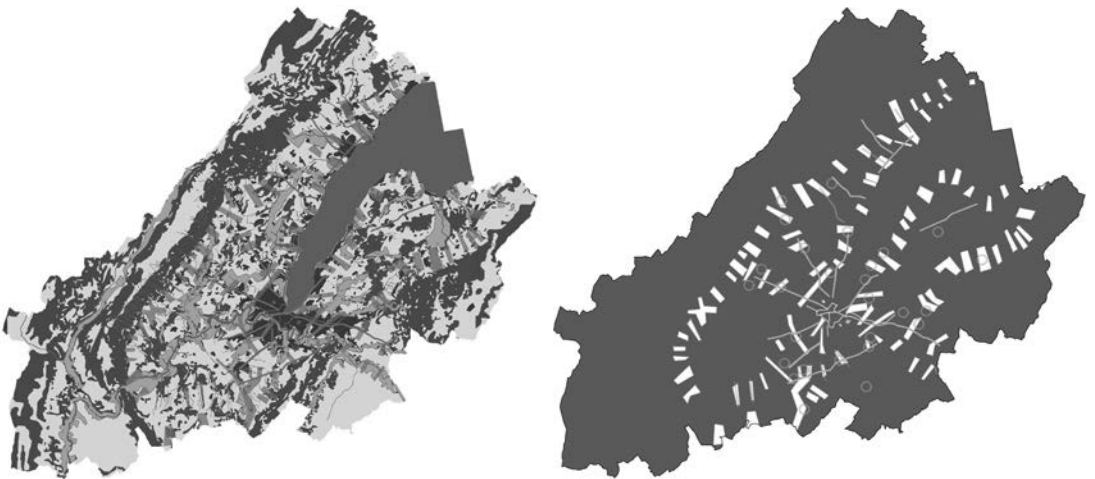
## — LE PAYSAGE COMME SOCLE ET MATRICE DU PROJET TERRITORIAL

La superposition d'un troisième volet, à celui de l'urbanisation et de la mobilité, pose à nouveau la question de la relation entre ville et campagne. Le « Plan paysage », en développant le volet nature, agriculture et paysage, se définit comme un régulateur du développement urbain. Il formalise les connexions ou les interrelations entre des entités du fond territorial - reliefs, hydrographie, végétation (Baudry et Burel, 2001) - des espaces agricoles, des espaces urbains, ainsi que des situations plus hybrides appelées à se transformer. Ici, l'armature verte affirme une sorte de primauté structurante de l'urbanisme et des infrastructures, comme socle et matrice des transformations du territoire. En abandonnant toute idée d'opposition, le projet régional s'est attaché à restaurer une relation ville/campagne, en reprenant le concept polycentrique anglo-saxon de ville multipolaire interconnectée, entourée d'agriculture (Barthassat, Beuchat et Deriaz, 2011). En procédant par décomposition, cela permet de mieux comprendre la superposition des composantes territoriales dans la cuvette franco-genevoise. Le Plan paysage s'est donc attaché à éla-

borer une charpente paysagère et un maillage vert répondant à trois grandes ambitions :

- Le maintien et la valorisation des grands espaces agricoles (projet agricole transfrontalier),
- La préservation et la restauration des connexions biologiques (contrats corridors),
- La mise en connexion des espaces verts en milieu rural et urbain (espace public).

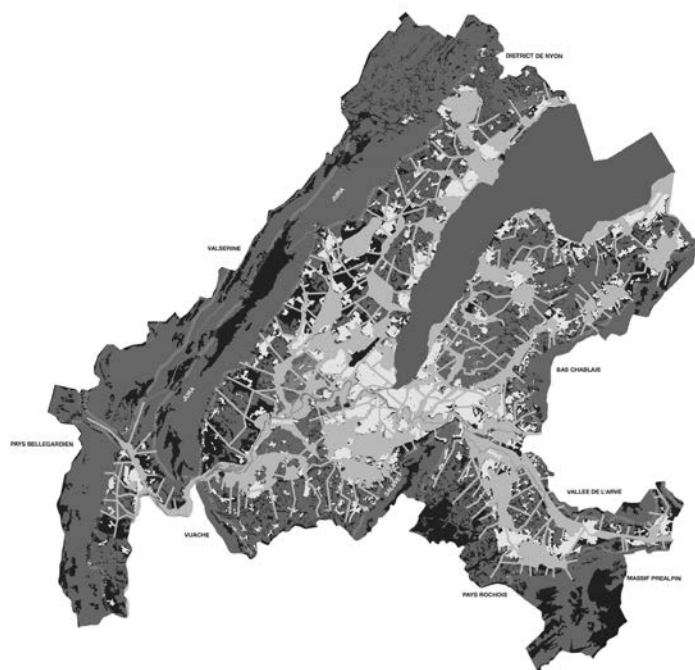
Les paysages sont souvent définis comme « espaces ouverts », enrichis par la diversité de leurs origines : les ensembles primaires, les ensembles exploités, les délaissés, les réserves. Les premiers représentent des espaces naturels, non-anthropisés ; les seconds représentent le paysage exploité et transformé par l'homme. Les « délaissés » résultent d'un abandon d'activités ou d'affectations sur une surface donnée alors que les « réserves naturelles » sont des espaces protégés par décision collective ou institutionnelle. Certes, cette première définition n'est pas suffisante, elle insiste sur le caractère indéterminé du statut paysage (Clément, 2000, 2010). C'est pourquoi la plupart du temps, il ne précède pas le projet urbain, mais doit s'adapter à des décisions d'urbanisation fonctionnelles et quantitatives. Dans l'idée de matrice ou socle du projet territorial, il y a les composantes topographiques et anthropiques qui permettent de comprendre le processus historique de formation du territoire dans sa totalité.



**Figure 7** : Plan paysage, charpente paysagère, projet d'agglomération 2007-08 (dessin ar-ter)

**Figure 8** : Plan paysage, coupures vertes, connectivités et axes forts à requalifier (dessin ar-ter)

Dans sa version initiale, le Plan paysage 1 établit une « charpente paysagère » basée sur six catégories territoriales : le relief de l'hydrographie, du végétal, du réseau viaire et du bâti. Articulé avec quatre leviers - eau, biodiversité, agriculture, espace public - ce premier Plan définit des principes d'aménagement et de mises en oeuvre. Dans une deuxième version en 2012, le Plan paysage (devenu Projet de paysage 2) développe une approche à diverses échelles qui s'élargissent aux grandes entités du Bassin lémanique et de L'Arc alpin.<sup>7</sup> Le projet identifie alors 35 périmètres, dits « espaces à enjeux paysagers », interconnectés et pouvant être développés dans un processus évolutif propre à chaque localisation communale. La méthode proposée permet de se confronter à des situations différentes, de développer des hypothèses de projet sur le péri-urbain et ses franges, d'appliquer la pertinence d'un système maillé, de traverser les échelles du paysage de la ville ou du quartier, et de proposer des mises en oeuvre qui concrétisent les postulats avancés.



**Figure 9** : Projet de paysage II charpente et maillage pour une définition organique des espaces naturels et agricoles (dessin ar-ter)

**7** L'atelier ar-ter, devenu l'atelier quatre depuis 2018 et partenaires, auteurs des deux générations du projet d'agglomération (PA1 et PA2) : M. Barthassat (pilote), D. Andrey, J. Menoud, V. Osselin, G. Dériaz/acade, T. Bussy Blunier et L. Daune/HEPIA et D. Hiribarrondo/FRAPNA. Accompagné de l'équipe du projet d'agglomération / OU Département du territoire (Voir cahier 13-8 du Grand Genève).



## — MISE EN ŒUVRE DU PLAN AUX ÉCHELLES LOCALES

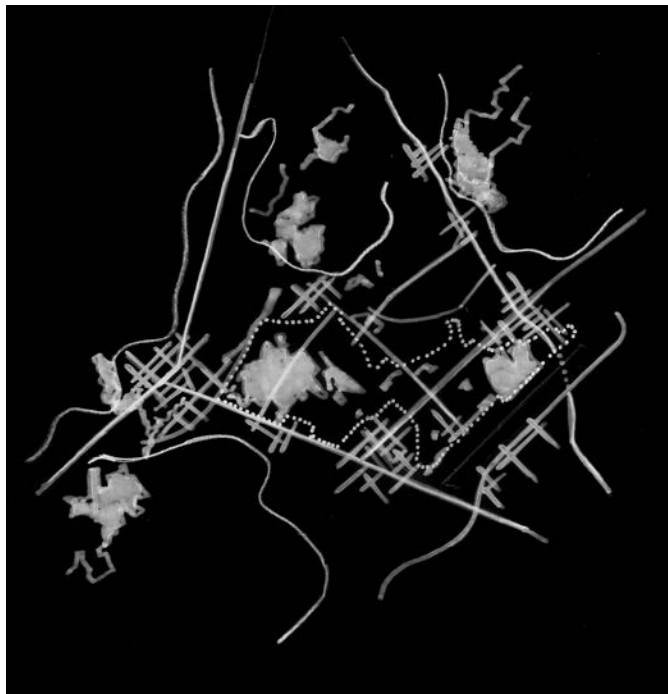
Sur la base d'un choix de « Dix projets de paysages prioritaires » (PPP), une méthodologie est alors proposée<sup>8</sup>. Il s'agira de descendre dans les échelles et offrir aux collectivités la possibilité de développer des actions d'aménagements sur les franges urbaines ou en situations enclavées. Dès lors, ces actions peuvent être ponctuelles mais articulées à la vision d'ensemble et aux particularités régionales. Plusieurs projets de paysage prioritaires (PPP) ont été développés sur les secteurs suivants :

- Bois des Rosses (banlieue est d'Annemasse) cahier 13-8 du PA2,
- Cœur vert du Cercle de l'innovation (partie nord de l'aéroport) cahier 13-82 du PA2,
- L'Arve en projet, publication d'un travail par HEPIA + mandat en cours,
- Bellegarde, objet d'un travail de projets par HEPIA,
- Le Vallon de l'Arande, études préliminaires réalisées en 2015.

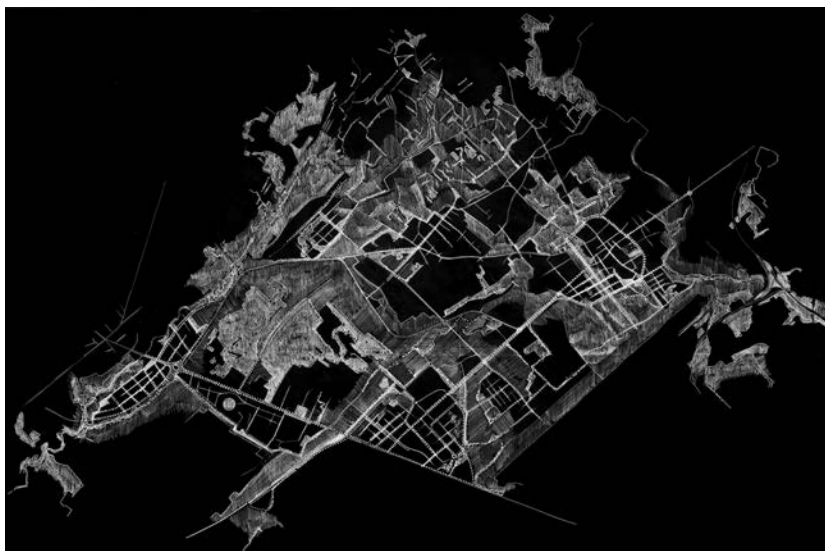
Sur ces différents territoires, des préconisations et des recommandations ont trait à des entités paysagères réunissant des problématiques de compensations écologiques mutualisées, d'espaces de transition entre le construit et le non construit, de renaturation des cours d'eau, d'itinéraires agro-environnemental, de maillage ou de requalification d'espaces publics. La traversée des échelles permet alors de préciser et de traduire les espaces à enjeux paysagers, en « Mesures d'aménagement paysager » (MAP). A l'échelon des collectivités locales, cette méthode aide à identifier quelles mesures sont à concrétiser. Ainsi, la carte-paysage devient une réalité susceptible d'évoluer et rejoindre le plan guide, pour concrétiser un processus évolutif des sites qui devraient être investis.

---

8 Voir cahier 13-8 du «Projet de paysage II», p. 43-56.



**Figure 10** : Concept d'aménagement sur le secteur nord de l'Aéroport (dessin ar-ter)



**Figure 11** : Développement du projet de paysage sur le Cœur vert et Cercle des innovation CERN-aéroport (dessin ar-ter)

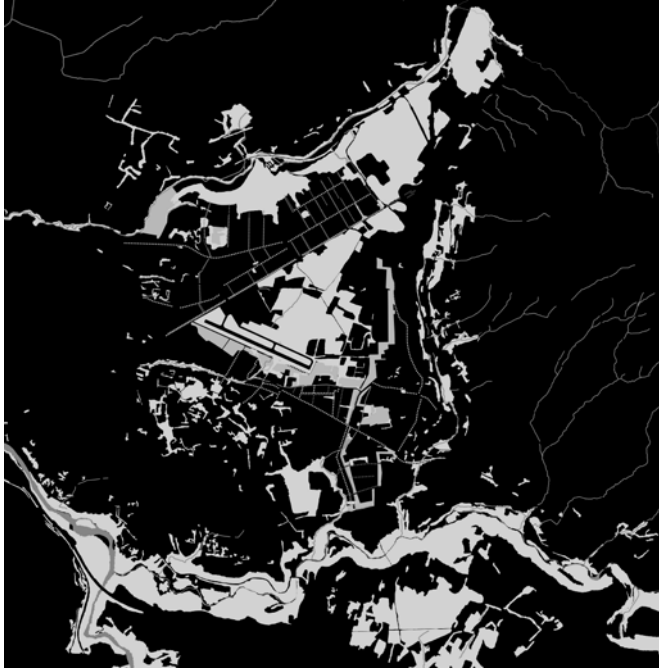


Figure 12 : Développement du projet de paysage sur Annemasse Bois-des-Rosses (dessin ar-ter)



Figure 13 : Image directrice territoire - paysage sur Annemasse Bois-des-Rosses (dessin ar-ter)

## — LE PAYSAGE COMME NOUVELLE MONUMENTALITÉ DE LA VILLE ?

Si cette posture n'est pas dissociable des modes classiques de l'aménagement du territoire, le Plan paysage s'inscrit dans la réalité d'agglomération, plus comme un point de vue, que comme un volet additionnel à l'urbanisme et à la mobilité (Barthassat et al., 2018). Le développement paysager propose aux divers acteurs d'entrer en dialogue et en relation, à partir de propositions mieux ancrées à la situation des villes ou des communes. En effet, dans le contexte d'une agglomération en pleine évolution, et dont les ambitions de développement provoquent une pression importante sur les espaces ouverts, les points de tension avec la croissance urbaine nécessitent, au-delà des arbitrages, une nouvelle vision : le paysage comme monument de la métropole ? Dans un contexte de croissance ou de concentration urbaine, ce Plan contribue à une nouvelle définition d'un espace public généralisé, réunissant les thèmes de l'eau, du végétal, de l'énergie, et des espaces urbains ou construits. Cette reconnaissance ajoute une troisième dimension au projet transfrontalier : visant une métropole structurée par les espaces naturels et agricoles et les espaces publics urbains déployés entre les différents caractères des paysages construits. Autrement dit, une relation renouvelée entre la ville et la campagne, une redéfinition des rapports entre les espaces ouverts et les espaces construits. Reste que l'enjeu qui englobe la totalité de la démarche réside dans « l'art de faire ». Cette mise en œuvre du projet dépend, non seulement de la volonté des collectivités de le porter, mais aussi de la capacité à répondre aux attentes des différentes populations. La notion de nébuleuse, de ville extensive ou d'hyperville ne serait-elle alors plus qu'une étape dans l'histoire des villes... si l'espoir d'une ville-paysage, de proximité et d'échelle humaine pouvait voir le jour ? Ou faudra-t-il attendre que la nature nous rattrape par ses dynamiques géologiques ? L'aspiration du « *goût du monde ou la nécessité du paysage* » (Besse, 2008, 2018) deviendraient-elles si subversives, qu'elles pourraient agir comme une transformation salutaire et durable de nos espaces habités ? C'est en tout cas le sens donné à cette contribution pour rendre cette « architecture » de la vie possible !



**Figure 14** : La métropole du Grand Genève vue du Salève (photographie M. Barthassat)



**Figure 15** : Le grand massif des Préalpes et des Alpes du Mont-Blanc (photographie M. Barthassat)

## — BIBLIOGRAPHIE

**Baudry, J. et Burel, F. (2001).** *Ecologie du paysage, concept, méthodes et applications*, Paris : éditions TEC & TOC.

**Barthassat, M., Beuchat, S., Bussy-Blunier, T., Convercey, P., Daune, L. et Mulhauser, G. (2018).** *Repérages, le paysage genevois entre héritage et partage*. In ouvrage collectif Convercey, P. (dir) Genève : éditions HEPIA.

**Barthassat, M., Beuchat, S. et Deriaz, G. (2011).** *Agriculture, ville et paysage: enjeux du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise*. In *Urbia, Les Cahiers du développement urbain durable*, no. 12, p. 107-136. Lausanne : éditions Université de Lausanne.

**Benevolo, L. (1983, 1995).** *Histoire de la ville*. Marseille : éditions Parenthèses.

**Besse, J-M. (2008).** *Le goût du monde*. Arles : éditions Actes Sud / ENSP.

**Besse, J-M. (2018).** *La nécessité du paysage*. Arles : éditions Actes Sud / ENSP.

**Bourg, D. (2018).** *Quel urbanisme pour l'anthropocène ?* In P. Mantziaras et P. Viganò (dir), *Urbanisme de l'espoir, projeter des horizons d'attentes*, Genève : éditions MétisPresses, p. 7-15. Genève : éditions MétisPresses.

**Clément, G. (2000).** *Le Jardin planétaire*, Paris : éditions Albin Michel.

**Clément, G. (2000).** L'alternative ambiante. In *Les Carnets du paysage : L'écologie à l'œuvre* – Chapitre 3 (57-77). Arles : éditions Actes Sude/ENSP

**Cogato Lanza, E. (2003).** *Maurice Brailard et ses urbanistes. Puissance visionnaire et stratégie de gestion urbaine (Genève 1929-1936)*. Genève : éditions Slatkine.

**Cogato Lanza, E. (2005).** Le territoire inversé. In Versteegh, P. (dir) *Méandres. Penser le paysage urbain* - Chapitre 6 (p. 117-139. Lausanne : éditions PPU.

**Collot, M. (2011).** *La pensée-paysage, philosophie, art, littérature*. Arles : éditions Actes Sud / ENSP Versailles.

**Corajoud, M. (2010).** *Le paysage c'est l'endroit ou le ciel et la terre se touchent*. Arles : éditions Actes Sud / ENSP.

**Corboz, A. (1997).** La Suisse comme hyperville. *Revue anthos* n° 2 / 2003 (4 – 9).

**Léveillé, A. (dir), A., Toumi, I. et Brun, P. (2003)** *1896 - 2001, projets d'urbanisme pour Genève*. Genève : éditions Georg.

**Mangin, D. (2004).** *La ville franchisée, formes et structures de la ville contemporaine*. Paris : éditions de la Villette.

**Marot, S. (1995).** L'alternative du paysage. *Revue Le Visiteur* n° 1, p. 54-81.

**Offner, J-M. (2013).** Les mobilités. In T. Paquot (dir), *Repenser l'urbanisme* – Chapitre 2 (53-71). CH-Collon : infolio éditions.

**Ricoeur, P. (2017).** *Philosophie éthique et politique. Entretiens et dialogues*. Paris : éditions du Seuil.

**Secchi, B. (2011).** *La ville des riches et la ville des pauvres*. Genève : MétisPresses.

**Secchi, B. (2000).** *Prima lezione di urbanistica*. Roma-Bari : édition Laterza. Traduction française, Patrizia Ingallina (2005). Marseille : éditions Parenthèses.

**Younès, C. (2010).** *Ville contre nature*. Paris. Editions La Découverte. Collection Armillaire

**Younès, C. (2011).** *Paradoxe des coexistances urbaines*. Conférence au colloque à Marne la Vallée (20-21 janvier) : *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité*.

**Sieverts, T. (1999).** *Entre-ville, lecture de la Zwischenstadt*. Marseille : éditions Parenthèses.

